

porte déjà du grain. Presque toute la division orientale du chemin est donnée à l'entreprise, et des milliers d'hommes sont employés sur cette division dont la construction est poussée avec rapidité. C'est une entreprise publique qui mérite l'approbation de tous les membres de cette Chambre. Dira-t-on que le chemin de fer national transcontinental est construit une seule journée trop tôt ? Peut-on douter que l'augmentation du trafic le rende nécessaire ? J'ai remarqué cette observation faite récemment devant l'association des producteurs de pommes, d'Ontario, savoir qu'il y avait dans cette province seulement pour \$1,000,004 de pommes pour lesquelles on ne pouvait obtenir des wagons réfrigérateurs pour les transporter au marché. Ce fait seul prouve que nous avons besoin d'un plus grand nombre de wagons et de facilités pour le transport des produits de notre immense Nord-Ouest, ou pour répondre aux demandes pressantes des millions de colons vigoureux qui l'habitent. Nous ne pouvons rester dans l'inactivité. Nous devons ou marcher en avant ou retrograder, et à mesure que l'immigration nous arrive, des embranchements de chemins de fer doivent être construits pour mettre les nouveaux colons en état de transporter leurs approvisionnements et leurs produits. Ce serait donc une politique des plus folles que de ne pas procéder rapidement à la construction de ce chemin de fer national transcontinental et d'autres voies ferrées partout où le besoin s'en fait sentir.

Son Excellence fait aussi allusion à quelques projets de loi qui doivent être soumis à notre attention. L'un d'eux se rapporte à l'opportunité de placer sous le contrôle du gouvernement les lignes télégraphiques et téléphoniques. Nous avons divers problèmes à résoudre et, entre autres, celui de régler les rapports entre le travail et le capital. La loi adoptée par le parlement, l'année dernière, connue sous le nom de loi Lemieux, a, dans une grande mesure, aplani les difficultés qui existaient entre le capital et le travail. Elle s'applique seulement aux travaux d'utilité publique ; mais je crois qu'elle a déjà réglé et prévenu plusieurs grèves dans des entreprises privées. Avec le temps, je n'ai aucun doute que son application ne devienne de plus en plus efficace et que sa portée s'étendra aux compagnies

Hon. M. CAMPBELL.

industrielles aussi bien qu'aux entreprises d'utilité publique. Nous avons des monopoles nationaux tels que, ceux du télégraphe et du téléphone, et le problème à résoudre est celui de savoir comment nous pourrions en disposer de manière à satisfaire le public, c'est-à-dire, soit en en faisant une propriété publique, ou en les mettant sous le contrôle du public, ou autrement. Pour ma part, je n'ai jamais été convaincu qu'il fût de l'intérêt public que le gouvernement acquière la propriété de ces grands services. Je ne crois pas que ce serait une sage politique ; mais j'approuve cordialement la ligne de conduite adoptée par le gouvernement, qui est d'avoir sous son contrôle tous les services d'utilité publique de cette nature. Nous accordons aux compagnies chargées de ces services des chartes ; nous leur conférons le pouvoir de construire des lignes à travers nos propriétés ; d'y ériger des poteaux et d'imposer au public certains tarifs sur la transmission des messages. Les pouvoirs qui leur sont ainsi conférés sont considérables, et le gouvernement, comme protecteur des intérêts publics, devrait assumer immédiatement le contrôle sur ces lignes et en régler les tarifs. Je suis très heureux que le gouvernement se propose d'adopter cette politique. Je ne sais pas encore au juste comment cette question sera résolue, ou si ce contrôle sera confié à la commission des chemins de fer, ou à toute autre autorité ; mais à tout événement, le but visé mérite l'approbation du pays.

Les autres mesures promises sont aussi d'une grande importance. Nous avons un autre problème à résoudre. C'est celui concernant l'éternel conflit qui existe entre les employés et les employeurs, entre les exploités et les exploités. Ce sont là autant de questions difficiles à résoudre. Le progrès général du pays sera peut-être lent ; mais qui peut douter qu'avec une vue claire du but à atteindre et le courage requis, nous puissions réussir dans la tâche que nous avons entreprise et qui est de créer une nation ? Il y a dans le discours du trône plusieurs autres questions que je pourrais convenablement examiner ; mais je ne désire pas le faire, vu la manière très habile dont le proposeur de la présente motion les a déjà exposées. Je me contenterai d'ajouter que je dois mes plus sincères remercie-